

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n°. 1907/2006 (REACH) telle que modifié
FDS ID: REP-002

Section 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Réactif D
Contient : 0.003 % de CMIT/MIT
Description du produit : Composant du kit
Famille chimique : Isothiazolinones
Numéro(s) d'Enregistrement : Ce matériel est importé en quantités < 1 tonne/an. Ce produit et les autres composants ne sont pas soumis à la législation REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Détection et quantification de la protéine A
Utilisations déconseillées : Uniquement pour une utilisation R&D

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Repligen Corporation.
41 Seyon Street, Building 1 Suite 100
Waltham, MA 02453
Tél. : 1 (800) 622-2259
E-mail : sales@repligen.com
Fax : 1(781)-250-0115

1.4 Numéro d'appel d'urgence : 1 (800) 622-2259

Section 2 – Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : code GHS H317 Peut provoquer une réaction cutanée.

Conseils de prudence

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Prévention :	code GHS P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. code GHS P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Réponse :	code GHS P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la zone touchée avec beaucoup d'eau et de savon. Code GHS P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. code GHS P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage :	Aucun nécessaire selon les critères de classification.
Élimination:	code GHS P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers Aucun connu.

Section 3 – Composition / informations sur les composants

CAS N° CE N° d'enregistrement	Nom du Composant Synonymes	1272/2008 (CLP)	Pour cent
55965-84-9 -- --	5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, mélangé à du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	Tox aigu. (Oral) 3 - H301 Tox aigu. (Vapeur) 3 - H331 Tox aigu. (Gaz) 3 - H331 Tox aigu. (Dermique) 3 - H311 Tox aigu. (Poussière / brouillard) 3 - H331 Peau Corr. 1B - H314 Peau Sens. 1 - H317 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410	0,003

Texte complet des mentions de danger (H et EUH) : voir section 16.

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Section 4 – Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :

En cas d'effets indésirables, transporter la victime dans une zone non contaminée. Consulter immédiatement un médecin.

Peau :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous la douche. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes minimum. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Ingestion:

En cas d'ingestion, consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

4.2 Symptômes/Effets les plus importants

Aiguës :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Différés :

Pas d'information sur les effets indésirables significatifs.

4.3 Éléments indiquant la nécessité d'une Prise en Charge Médicale Immédiate et d'un **Traitement Spécial** :

Traiter symptomatiquement et de façon stimulante.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction adéquats :

Utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice, du CO2 ou un jet d'eau pulvérisé.

Moyens d'extinction inadéquats :

Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

Combustion :

Les produits de décomposition comprennent des oxydes de carbone et des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

5.3 Précautions pour Pompiers :

Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome avec masque complet et des vêtements de protection imperméables. Les pompiers doivent éviter d'inhaler des produits de combustion.

Mesures de lutte contre l'incendie :

S'il n'y a pas de danger, mettre le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Éviter d'inhaler tout matériau ou sous-produit de combustion. Rester en amont par rapport au vent et éviter les zones basses.

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des vêtements et un équipement de protection individuelle (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

Contenir le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant. Isoler la zone dangereuse. Tenir à l'écart le personnel non requis.

6.4 Référence à d'autres sections :

Maniement sans danger : voir section 7. Équipements de Protection Individuels (EPI) : voir section 8. Évacuation : voir section 13.

Section 7 – Manipulation et stockage

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger :

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sans danger, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Garder le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces brûlantes. Ne pas fumer. Conserver entre 2 et 8 °C.

Matériaux incompatibles :

Oxydants puissants, peroxydes, acides, alcali

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

usage R&D uniquement

Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Limites d'exposition des composants :

5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, mélangé à du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone	55965-84-9
Autriche :	0.05 mg/m ³ TWA [TMW]
	Mention « peau »
	Sensibilisant cutané

Valeurs limites d'exposition des composants biologiques :

Aucun des composants de ce produit figure sur la liste.

Doses Dérivées Sans Effet (DNEL) : Aucun DNEL disponible

Concentration Prévisible Sans Effet (PNEC) :

Aucun PNEC disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques :

Assurer une aération suffisante. Se conformer aux limites d'exposition en vigueur.

Protection des yeux/du visage :

Porter des lunettes de sécurité et un écran facial (EN 166).

Protection de la peau :

Porter un vêtement de protection adéquat. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre (EN ISO 6529).

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air à un niveau négligeable, porter un respirateur approuvé (EN 137).

Recommandations en matière de gants : Porter des gants adéquats (EN 374).

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	Liquide incolore	État physique	Pas disponible
Odeur	Pas disponible	Couleur	Incolore, clair à jaune clair
Seuil olfactif	Pas disponible	pH	7
Point de fusion	Pas disponible	Point d'ébullition	Pas disponible
Plage d'ébullition	Pas disponible	Point de congélation	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Pas disponible
Température d'auto-	Pas disponible	Point d'éclair	Pas disponible

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

inflammation			
Limite inférieure d'explosivité	Pas disponible	Température de décomposition	Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas disponible	Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur (air=1)	Pas disponible	Densité/poids spécifique (eau = 1)	Pas disponible
Solubilité dans l'eau	(soluble)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible	Solubilité (Autre)	Pas disponible
Densité	Pas disponible	Forme Physique	liquide
Masse moléculaire	Pas disponible		

9.2 Autres informations Pas d'autre information disponible

Section 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucun risque de réactivité n'est prévu.

10.2 Stabilité chimique : Stable à des températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Ne se polymérisera pas.

10.4 Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles : Oxydants puissants, peroxydes, acides, alcalis

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Les produits de décomposition comprennent des oxydes de carbone et des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Section 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des composants -DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été examinés par diverses sources et les critères d'évaluation suivants ont été publiés :

5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, mélangé à du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, (55965-84-9)
DL50 Oral Rat 53 mg/kg

Données sur la toxicité des produits

Estimation de toxicité aiguë

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Voie Dermique	> 2000 mg/kg
Voie Orale	> 2000 mg/kg

Données sur l'irritation et le pouvoir corrosif :

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Sensibilisation respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée :

Peut causer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales :

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité des composants :

Aucun composant de ce produit n'est listé par le CIRC ou DFG.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée disponible.

Toxicité Spécifique pour certains organes cibles - Simple exposition:

Aucun organe cible identifié.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée :

Aucun organe cible identifié.

Risque d'aspiration :

Aucune donnée disponible.

Section 12 – Informations écologiques

12.1 Toxicité

CA Analyse des composants - Toxicité Aquatique

Aucune donnée sur l'écotoxicité LOLI n'est disponible pour les composants de ce produit.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information disponible pour ce produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune information disponible pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information disponible pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Aucune information disponible pour ce produit.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Recycler si possible. Code CED : 18 02 05*.

Pas de données disponibles.

Le rejet dans l'environnement ou dans le système des eaux usées est interdit.

Éliminer selon les règlements en vigueur.

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Section 14 – Informations relatives au transport

		ADR	RID	ICAO	IATA	ADNa	IMDG
14.1	NUMÉRO ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition ONU correct	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Groupe d'emballage	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Informations supplémentaires	--	--	--	--	--	--

Composant polluant marin (IMDG) :

Pas un polluant marin.

Code international pour les produits chimiques en vrac :

Ce matériel ne contient aucun produit chimique requis par le Code IBC pouvant être identifié comme produit chimique dangereux en vrac.

Section 15 – Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UE - REACH (1907/2006) - Liste dans l'Annexe XIV des substances soumises à autorisation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Article 59(1) Liste des substances candidates à une autorisation

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Restrictions de l'Annexe XVII concernant certaines substances dangereuses, mélanges et articles

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié

UE - Restrictions sur les exportations et importations (689/2008) - Produits chimiques et articles interdits d'exportation

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

UE - Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Réglementations en Allemagne

Classification des eaux en Allemagne ::

Produit sans danger pour l'eau (nwg)

Classification des eaux en Allemagne - Composant

5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, mélangé à du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (55965-84-9)

Numéro ID 2959, classe de danger 3 pour l'eau, produit très polluant

Réglementations au Danemark

Aucun composant de cette substance n'est répertorié.

Analyse des composants - Inventaire

5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, mélangé à du 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone (55965-84-9)

É.-U	CA	UE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR - KECI/KECL	KR - TCCA	CN	NZ	MX	TW
Non	DSL	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance/le mélange.

Section 16 – Autres informations

16.1 Indications des modifications apportées : Nouveau FDS : 12 juin 2017

16.2 Légende/Abréviations :

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des experts gouvernementaux de l'hygiène du travail) ; ADR - European

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

Road Transport (Transport routier européen) ; AU – Australia (Australie) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (Demande biochimique en oxygène) ; C – Celsius ; CA - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie * ; CAS - Chemical Abstracts Service (Division de la société américaine de chimie American Chemical Society/CAMS) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (Loi fédérale américaine visant à nettoyer les sites souillés par des déchets dangereux) ; CFR - Code of Federal Regulations/Code des règlements fédéraux (É.-U) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (Classification, étiquetage et emballage) ; CN – China (Chine) ; CPR - Controlled Products Regulations (Règlement sur les produits contrôlés) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fondation allemande pour la recherche/Deutsche Forschungsgemeinschaft) ; DOT - Department of Transportation (Ministère des transports) ; DSD - Dangerous Substance Directive ; DSL - Domestic Substances List (Directive relative aux substances dangereuses) ; DSL - Domestic Substances List (Liste intérieure des substances/LIS) ; EC - European Commission (Commission européenne/CE) ; EEC - Communauté économique européenne (European Economic Community/EEC) ; ; EIN - European Inventory of (Existing Commercial Chemical Substances)/Inventaire européen (des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (Agence de protection environnementale) ; EU - European Union (Union européenne/UE) ; F – Fahrenheit ; IARC - International Agency for Research on Cancer– (Centre international de recherche sur le cancer) ; IATA - International Air Transport Association (Association du transport aérien international) ; ICAO - International Civil Aviation Organization– (Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - Ingredient Disclosure List (Liste de divulgation des ingrédients /composants) ; IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (Danger immédiat pour la vie et la santé) ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses) ; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la sécurité industrielle et le droit de la santé) ; IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées) ; JP – Japan (Japon) ; Kow - Octanol/water partition coefficient (Koe - coefficient de partage

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

octanol-eau) ; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (Inventaire coréen des substances chimiques existantes et évaluées) ; KECL - Korea Existing Chemicals List (Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées) ; KR – Korea (Corée) ; LD50/LC50 - Lethal Dose/ Lethal Concentration – (Dose létale / concentration létale médiane) ; LEL - Lower Explosive Limit – (Limite inférieure d'explosivité) ; LLV - Level Limit Value (Limite du niveau de la valeur) ; LOLI - List Of List TM - ChemADVISOR's Regulatory Database (Base de données de réglementation de ChemADVISOR) ; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale en milieu de travail) ; MEL - Maximum Exposure Limits (Limites maximales de l'exposition) ; MX- Mexico (Mexique) ; NDSL - Non-Domestic Substance List (Liste des substances non-domestiques au Canada) ; NFPA - National Fire Protection Agency (Agence nationale de protection contre l'incendie) ; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la santé et de la sécurité professionnelle) ; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey) ; NTP - National Toxicology Program (Programme de toxicologie national) ; NZ - New Zealand (Nouvelle-Zélande) ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de l'hygiène du travail) ; PEL- Limite d'exposition autorisée ; PH – Philippines ; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (loi sur la conservation et la remise en état des ressources) ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) ; RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire européen) ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi des États-Unis portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement) ; STEL - Short-term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) ; TTCA - Korea Toxic Chemicals Control Act (loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques de Corée) ; TMD - Transportation of Dangerous Goods (Transport des marchandises dangereuses) ; TLV - Threshold Limit Value (concentration maximale admissible) ; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques) ; TW – Taiwan ; TWA - Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) ; UEL - Upper Explosive Limit– (Limite supérieure d'explosivité/LES) ; UN/NA - United Nations /North American (Nations Unies / Amérique du Nord) ; US - United States (É.-U - États-Unis) ; VLE - Exposure Limit Value (Mexico)/Valeur limite d'exposition (Mexique) ; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)

Réactif D - composant du kit rPA (9000-1), LR3 (9547-1) et rPZata (9333-1), Revision 1

Fiche de Données de Sécurité

(SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail au Canada)

16.3 Références bibliographiques et sources de données importantes

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Texte des phrases H et EUH correspondantes (numéro et texte intégral) et notes :

H301 Toxique en cas d'ingestion

H311 Toxique en cas de contact avec la peau

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H331 Toxique en cas d'inhalation

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets néfastes à long terme.

16.6 Conseils de formation :

Lire la fiche des données de sécurité avant de manipuler le produit.

16.7 Informations complémentaires

Avis de non-responsabilité :

Le fournisseur ne donne aucune garantie que ce soit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Tout produit acheté est vendu en se basant sur l'hypothèse que l'acheteur doit déterminer la qualité et salubrité du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour les dommages secondaires, indirects ou tout autre dommage résultant de l'utilisation ou la mauvaise utilisation de ce produit. Aucune information fournie ne doit être considérée comme une invitation à utiliser tout produit en conflit avec des droits existants conférés par brevet.